



Réseau Départemental Parentalité 34

Présentation



Animation du réseau « Parentalité 34 » - Présentation 2015



I. Le cadre national



Le soutien à la parentalité au plan national (1)

- **Dispositifs existants depuis 1999**
 - **REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
 - **CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité
 - **LAEP** : Lieu d'accueil enfants – parents
 - **MF** : Médiation familiale
 - **PIF** : Point infos familles
 - **PP** : Parrainage de proximité



Le soutien à la parentalité au plan national (2)

- **Création** du Comité National de Soutien à la Parentalité en novembre 2010

Instance interministérielle placée sous l'égide du ministre chargé de la famille

- **Objectifs :**

- Coordonner l'ensemble des dispositifs d'appui à la parentalité
- Se décliner dans les départements

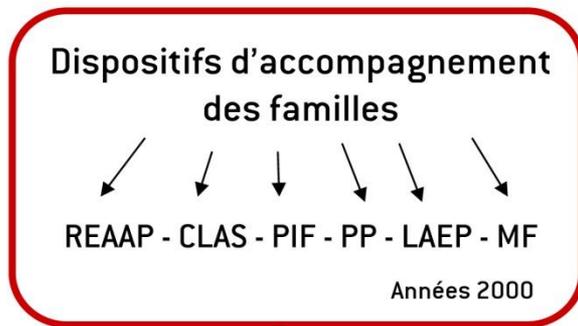


Déclinaison au plan départemental

Dans l'Hérault : en 2012 création d'un Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)

C'est un comité pluri-institutionnel :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDSC)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF Hérault)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA LR)
- Conseil Général (CG Hérault)
- Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles





II. Le cadre départemental



Le réseau départemental « Parentalité 34 »

Dans l'Hérault, à partir du REAAP existant, le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité a impulsé la création du **Réseau Parentalité 34**.

Ce réseau, en cours de développement, répond à l'objectif de coordonner l'ensemble des actions dédiées au soutien à la parentalité.



Le réseau « Parentalité 34 »

- Se construit avec les opérateurs REAAP* et les opérateurs CLAS* déjà existants
- Souhaite intégrer tous les acteurs du soutien à la parentalité et les parents qui le souhaitent
- Est un outil dynamique au service de tous ces acteurs

Qui sont les acteurs du soutien à la parentalité ? (1)

- Associations : professionnels salariés et personnes bénévoles
- Services Enfance et/ou Jeunesse de communes ou de communautés de communes ou d'agglomération
- Structures d'accueil :
 - des enfants (Maison d'enfants, ...)
 - des enfants et leurs parents (Crèches, Centres de loisirs, Lieux d'Accueil Enfants-Parents, ...)
 - des parents et leurs enfants (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, ...)



Qui sont les acteurs du soutien à la parentalité ? (2)

- Agences de la solidarité du Conseil Général : médecins PMI et travailleurs sociaux
- Travailleurs sociaux de la CAF, de l'Education Nationale, de la PJJ, et autres institutions
- Professions libérales : médecins, infirmiers, psychologues, etc...

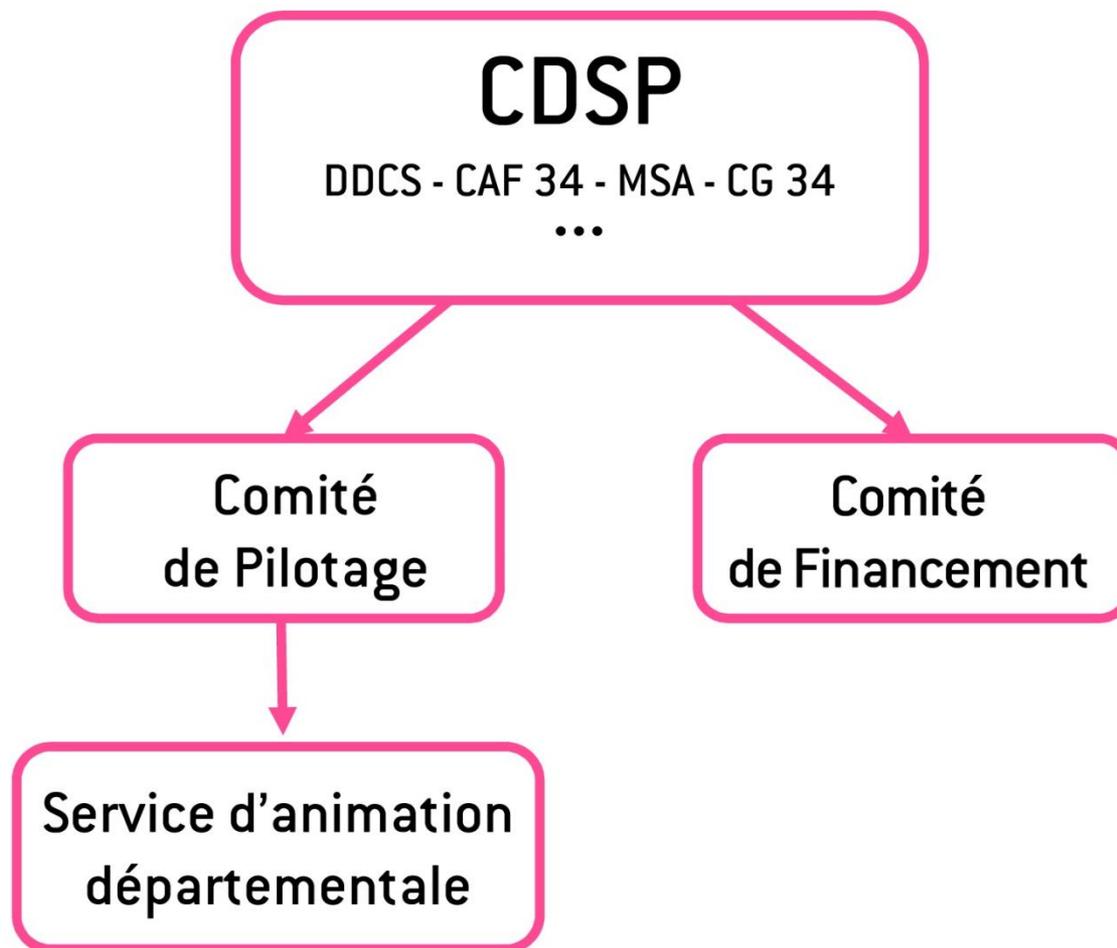


L'animation du réseau « Parentalité 34 » (1)

Pour faire vivre ce réseau, un service d'animation a été mis en place :

- composé de 2 animatrices à mi-temps
- piloté par le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP)
- confié à l'association Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault (EPE 34)

Le service d'animation départementale





L'animation du réseau « Parentalité 34 » (2)

- **Axes de travail**

- Connaître les opérateurs et leurs actions
- Accompagner les réseaux existants dans leur mode de fonctionnement et leur développement
- Accompagner les opérateurs REAAP et CLAS dans le cadre de l'appel à projet, ainsi que les collectivités locales qui le souhaitent
- Mettre à disposition des ressources sur l'accompagnement de la parentalité



L'animation du réseau « Parentalité 34 » (3)

- **Outils**

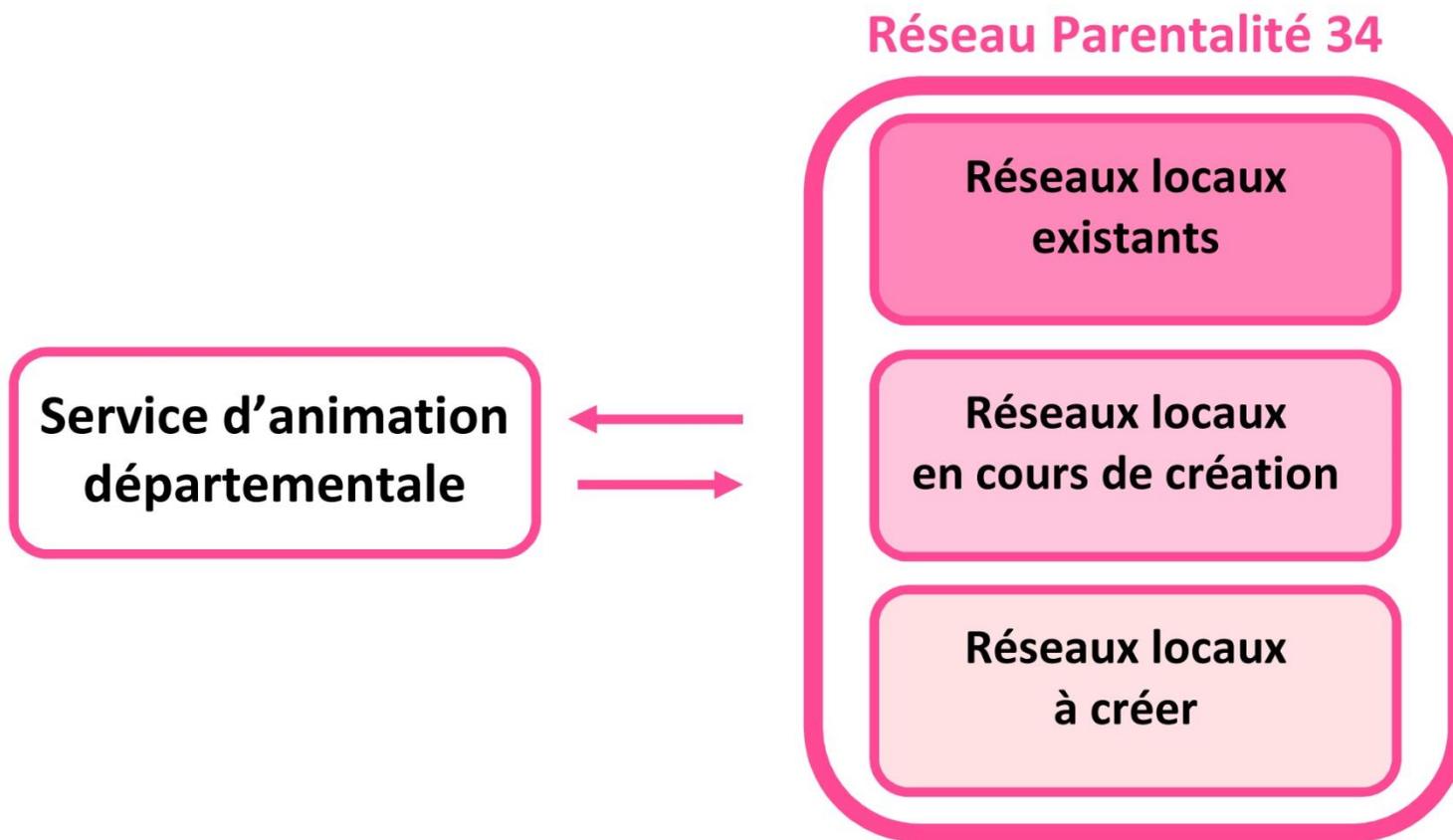
- **Site internet** pour les opérateurs, pour les parents : un annuaire, une rubrique « actions », un agenda.
Pour les adhérents des réseaux locaux : accès réservé aux comptes rendus des réunions.
- **Ateliers** pour les opérateurs REAAP et CLAS qui répondent à l'appel à projet.
- **Journée départementale annuelle** : espace de rencontre et de réflexion.



Structure du réseau

- Le réseau départemental s'est formé à partir de réseaux déjà existants sur le plan local
 - Réseau Santé Béziers Méditerranée
 - Réseau parentalité du Lunellois
 - Réseau parentalité du Moularès (Montpellier)
 - Commission parentalité du réseau Pailladin (Montpellier)
 - Réseau parentalité du Cœur d'Hérault
 - Commission parentalité du réseau Agathois
- Il encourage la création de nouveaux réseaux locaux
 - Haut Languedoc et Vignobles
 - Montpelliérain
 - Bassin de Thau
 - Gangeois
 - Marseillan

Articulation avec les réseaux locaux





L'adhésion au réseau « Parentalité 34 »

Faire partie du réseau, c'est :

- adopter et appliquer les principes des chartes nationales REAAP et CLAS
- participer à la dynamique locale
- mutualiser les connaissances et les savoir-faire
- être répertorié sur le site internet, et y afficher ses actions

pour co-construire un espace de ressources sur l'accompagnement de la parentalité.

L'adhésion au réseau est gratuite